

d'importance primordiale: faire entrer au Canada la troisième plus grande quantité de dollars étrangers qui pénètre chez nous. Le Comité n'entend pas établir de comparaisons en tenant compte des autres genres de prêts patronnés par le gouvernement. Il tient cependant à signaler que, du simple point de vue commercial, les prêts consacrés à l'amélioration des services de tourisme rapporteront davantage sous forme de recettes provenant de l'étranger et, en même temps, seront entièrement remboursés. Le Comité propose que le gouvernement adopte une méthode en vue de garantir un pourcentage déterminé des prêts qui seront consentis par les agences de prêts privées, de sorte qu'aucun décaissement des deniers publics ne sera nécessaire. On pourrait procéder de la même façon que pour les prêts accordés sous le régime de la loi nationale sur l'habitation ou de la loi sur la Banque d'expansion industrielle, ou mettre sur pied un nouveau régime de prêts.

91. Considérant la situation dans son ensemble, le Comité est d'avis qu'on a placé les services de tourisme et l'encouragement au tourisme à un niveau trop peu élevé de l'échelle administrative au Canada. Depuis son institution en 1934, l'Office a relevé de 7 ministères du gouvernement et de 11 ministres. D'autres pays tels le Mexique, le Japon et l'Espagne ont créé récemment des ministères du tourisme, ce qui a eu pour effet d'accroître les recettes provenant du tourisme. Au cours des sept dernières années, le Mexique a accru ses recettes touristiques d'environ 80 p. 100, en raison surtout du plus grand nombre de touristes américains, tandis que l'augmentation réalisée au Canada au cours de la même période s'établit à environ 11 p. 100. En 1958, le déficit du Canada au compte du tourisme avec tous les autres pays s'est établi à 192 millions de dollars, comparativement à 102 millions en 1957. Dans le domaine du tourisme avec les États-Unis, notre déficit a atteint 102 millions, en regard de 78 millions en 1957. Le Comité recommande qu'un plus haut fonctionnaire du gouvernement s'occupe uniquement de favoriser le tourisme.

92. Le Comité recommande que les ministres responsables encouragent les fonctionnaires des douanes et de l'immigration travaillant aux frontières canadiennes et les fonctionnaires de nos parcs nationaux à se montrer très courtois envers tous ceux qui entrent au Canada. Le Comité, par l'intermédiaire de la Chambre des communes, exhorte tous les Canadiens à faire preuve, envers les touristes, de la plus grande courtoisie, qui est la clé du succès dans l'industrie du tourisme.

93. Le Comité apprécie l'aide qu'il a reçue du ministre du Nord Canadien et des Ressources nationales, de ses fonctionnaires et d'autres témoins.

94. Un exemplaire du compte rendu des délibérations et des témoignages visant lesdits crédits est ci-annexé.

*(Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 17 aux Journaux.)*

Les postes susmentionnés du budget principal des dépenses se trouvent être renvoyés devant le comité des subsides, suivant l'article 57 du Règlement.

M. Green, membre du conseil privé de la reine, dépose devant la Chambre, —Rapport (en français et en anglais) du ministère des Affaires extérieures pour l'année terminée le 31 décembre 1958, conformément à l'article 6 de la Loi sur le ministère des Affaires extérieures, chapitre 68 des Statuts révisés du Canada (1952).

M. Nielsen, appuyé par M. Phillips, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill C-69, Loi modifiant les Actes de l'Amérique du Nord britannique (1867 à 1952) en ce qui concerne la représentation au Sénat, qui est lu pour une première fois et dont la deuxième lecture est fixée pour la prochaine séance de la Chambre.